

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Informatique MultiHexa Inc.

Troisième rapport d'évaluation

24 octobre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages d'Informatique MultiHexa a fait l'objet d'une première évaluation par la Commission en novembre 1994. Au terme de cette évaluation, la politique avait été jugée *insatisfaisante* et l'établissement avait été invité à y apporter des modifications pour l'adapter au nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux exigences posées par le renouveau de l'enseignement collégial. En janvier 1995, l'établissement a transmis une version révisée de sa politique qui a été jugée *partiellement satisfaisante*. En septembre 1995, une nouvelle version de la politique a été adressée à la Commission.

2. Évaluation de la nouvelle politique révisée

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le texte révisé de la PIEA à sa réunion tenue le 24 octobre 1995. Cette évaluation a été réalisée conformément au cadre de référence de l'évaluation des PIEA, publié en janvier 1994. Elle a porté sur l'ensemble des modifications apportées à la politique, en particulier sur les éléments relatifs à la recommandation formulée dans le rapport du 8 février 1995.

Dans sa nouvelle politique révisée, Informatique MultiHexa répond entièrement aux observations faites par la Commission. Ainsi, la Commission considère maintenant la PIEA comme *entièrement satisfaisante*.

2.1 Suites données à la recommandation de la Commission

L'établissement a donné suite à la recommandation qui lui avait été faite de concilier ses règles d'évaluation avec le principe d'une évaluation en fonction d'objectifs et de standards à atteindre. Ainsi tout en conservant la pratique de l'évaluation continue, il a ajouté à l'article 4.6.9 la possibilité que, pour certains cours, la réussite de l'examen final soit obligatoire afin d'assurer que le seuil de réussite témoigne de l'atteinte d'objectifs ou de standards.

2.2 Suites données aux suggestions et commentaire de la Commission

L'établissement a donné suite aux suggestions (révision de notes, art. 4.9; sanction des études, art. 4.16) et au commentaire (plagiat, art. 4.8) qui lui avaient été adressés.

3. Conclusion

La Commission constate que l'établissement a apporté dans sa nouvelle politique révisée (août 1995) les corrections appropriées à la recommandation et aux suggestions qui lui avaient été adressées à la suite de l'examen de sa politique révisée (janvier 1995). Elle estime que l'établissement s'est doté d'une politique apte à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages. La Commission juge donc **entièrement satisfaisante** la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages d'Informatique MultiHexa.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Joce-Lyne Biron, agente de recherche